



changement de notaire durant une succession

Par **T_Bataille**, le **07/06/2011** à **17:15**

Bonjour à tous.

Ma mère est décédée le 04/02/2011. Je me suis rendu chez le notaire de la famille pour voir les démarches à faire. Depuis le mois de Février, rien n'a été fait, aucun paiement de factures. ils ont attendus 3 mois avant de faire une courrier à la banque pour connaître les soldes.

J'ai fait estimé sa maison, envoyé les estimations a l'étude, envoyé des mails,... personne ne réponds à mes questions, je suis excédé !

Ma question est simple.

Ai-je la possibilité de changer de notaire ou suis-je obligé de rester avec lui jusqu'à la clôture de la succession ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Cordialement

Par **fra**, le **07/06/2011** à **17:27**

Bonjour,

[fluo]Vous avez le libre choix[/fluo] dans la désignation de votre Notaire. En pareil cas d'insatisfaction, vous en désignez un autre et, pour appuyer la demande de pièces que le second va transmettre au premier, vous envoyez une LRAR à ce dernier pour lui demander de faire le nécessaire en ce sens.